

DÉCISION 2024-390-ENSG

Relative aux droits de scolarité applicables pour l'année scolaire 2024-2025 aux élèves des cycles longs de formation initiale et de formation professionnelle portés par l'École nationale des sciences géographiques (ENSG-Géomatique)

Le directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière,

Vu le décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN),

Vu le décret du 16 décembre 2020 portant nomination du Directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière - M. SORIANO (Sébastien),

Vu l'arrêté du 9 janvier 2006 modifié fixant les conditions d'organisation et de fonctionnement de l'École nationale des sciences géographiques,

Vu la convention du 30 juin 2020 ayant pour objet de régir les relations entre l'Institut national de l'information géographique et forestière et l'Université Gustave Eiffel en application des statuts de l'Université Gustave Eiffel,

Sur proposition du directeur de l'ENSG-Géomatique,

décide :

Article 1er : les cycles concernés par cette décision sont les cycles de licence professionnelle géomètre-géomaticien, ingénieur et les autres cycles portés par l'ENSG-Géomatique.

Article 2 : les droits de scolarité applicables aux élèves et auditeurs libres des cycles susvisés sont fixés, pour l'année scolaire 2024-2025, conformément à la convention du 30 juin 2020 et à l'annexe à la présente décision.

Article 3 : le directeur de l'ENSG-Géomatique est chargé de l'application de la présente décision.

Fait à Saint Mandé, le

Sébastien SORIANO

DocuSigned by:
Nicolas PAPPADITIS
E2AD940C901243E...

Annexe à la décision relative aux droits de scolarité applicables pour l'année scolaire 2024-2025 dans les cycles géomètre-géomaticien, ingénieur et les autres cycles portés par l'ENSG-Géomatique

École nationale des sciences géographiques
Institut national de l'information géographique et forestière

Licence professionnelle géomètre-géomaticien

Élève en Licence Professionnelle géomètre-géomaticien :	175 €
Élève en Licence Professionnelle géomètre-géomaticien avec financement par un organisme ou une entreprise :	11 130 € ¹
Auditeur libre avec financement personnel :	175 €
Auditeur libre avec financement par un organisme ou une entreprise :	11 130 € ¹
Boursier (selon critères de la circulaire du 17-7-2023) :	0 €
Césure :	0 €

Cycle ingénieur

Élève ingénieur fonctionnaire :	0 €
Élève ingénieur :	2 200 € ¹
Élève ingénieur en alternance par contrat professionnalisation en 3ème année :	11 130 € ¹
Élève ingénieur financé par un organisme (entreprise, établissement public...) :	11 130 € ¹
Auditeur libre avec financement personnel :	2 200 € ¹
Auditeur libre avec financement par un organisme ou une entreprise :	11 130 € ¹
Boursier (selon critères de la circulaire du 17-7-2023) :	0 €
Césure :	0 €

Dans le cas d'échange avec d'autres établissements d'enseignement ou de recherche, une convention viendra préciser les modalités retenues pour les droits de scolarité.

Autres cycles portés par l'ENSG

Élève en licence professionnelle environnement et géomatique (formation professionnelle) :	4 720 € ¹
Élève en Certificat Supérieur en Géomatique et Applications (tarif unique) :	3 800 €
En cas de validation partielle de la formation, les étudiants autorisés par le jury à redoubler le (ou les) module(s) de cours manquant(s) du CSGA se voient appliquer le barème suivant :	
• inscription au premier module de cours :	300 €
• module supplémentaire :	50 €

Dispositions particulières pour ces cycles

Dépôt d'un dossier VAPP :	gratuit
Démission ou abandon au cours du premier mois de la formation :	remboursement total
Démission ou abandon après le 1 ^{er} et avant la fin du 4 ^e mois de la formation :	remboursement 50%
Démission ou abandon après le 4 ^e mois de la formation :	formation due

VAE

Les différentes procédures de validation des acquis seront instruites selon les [procédures en vigueur à l'UGE](#) et seront soumises aux mêmes droits de scolarité.

¹ La revalorisation annuelle est basée sur le dernier taux d'inflation INSEE communiqué

Destinataires :

N. SENNEQUIER
R. HENO
F. DEVAUX (AC)

Copies :

SG ENSG
DE ENSG
DAAF
DFI
Mission Communication - concours
Souche